

Orientation 05-3: Valoriser les produits locaux et les exploitations agricoles

Orientation 05-3: Valoriser les produits locaux et les exploitations agricoles

Pour augmenter les performances économiques de leurs exploitations, les agriculteurs peuvent s'appuyer sur l'image du territoire, sur des modes de production et des produits de qualité, intégrés au territoire et respectueux des équilibres écologiques (reconnus par des labels et des certifications), et sur une agriculture de terroirs en lien étroit avec le tourisme. En ce sens, la diversification des productions et des métiers (agritourisme), voire la pluriactivité traditionnelle dans les vallées cévenoles (paysans-mineurs, paysans-artisans) sont autant de pratiques qui tendent à se développer.

La recherche de débouchés locaux et le développement de circuits courts au-delà des consommateurs locaux sont ainsi à développer. Dans le Parc national des Cévennes, la demande des particuliers et des collectivités pour les produits locaux est encore limitée, ce qui oblige les agriculteurs à rechercher des débouchés au-delà du Parc national, à un niveau régional ou national. Pour certains produits la différenciation territoriale peut être un atout pour conquérir de nouveaux marchés en dehors du territoire ou pour augmenter la clientèle touristique. La valorisation par la marque « Parc national des Cévennes », à construire collectivement, constitue alors une réelle opportunité de démarcation du territoire.

• Mesure 5.3.1. Accompagner la diversification des productions

Les contraintes naturelles du territoire amènent certains agriculteurs à se diversifier pour obtenir des revenus suffisants. Cette diversification est souvent un atout pour la durabilité de l'exploitation. Les exploitants agricoles s'ouvrent notamment sur le tourisme, font découvrir leur métier et dégagent des revenus complémentaires par l'accueil sur site et la vente directe de leurs produits (réseaux de type « Bienvenue à la ferme », « Accueil paysan »,...).

La diversification des productions et des activités est encouragée sur le territoire du Parc national.

L'établissement public anime l'élaboration d'un plan de développement de l'agritourisme en concertation avec les acteurs de l'agriculture et du tourisme.

[...]

Rôle de l'établissement public du Parc national

Animation de l'élaboration du plan de développement de l'agritourisme et de la charte de cueillette

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements

CDT, Cévennes écotourisme

Bienvenue à la ferme, Accueil paysans

Orientation 05-3: Valoriser les produits locaux et les exploitations agricoles

Organisations professionnelles agricoles et touristiques
Syndicat du cueilleur

• Mesure 5.3.2. Développer la transformation et les circuits courts

Transformer les produits de l'exploitation et les commercialiser par des circuits courts permettent de mieux valoriser la production agricole.

La commercialisation en circuits courts profite au producteur, puisque les intermédiaires et les coûts de transports sont évités, comme au consommateur qui connaît ainsi précisément la provenance des produits qu'il consomme. Cette forme de commercialisation tend à se développer, mais se heurte à des difficultés. Une organisation et une réflexion collective semblent nécessaires pour développer les débouchés, organiser la commercialisation et anticiper l'augmentation du nombre de producteurs. La transformation des produits permet d'accroître leur valeur ajoutée et d'avoir accès à de nouveaux marchés. Elle nécessite souvent la création d'ateliers collectifs de transformation et pour l'élevage, le maintien d'abattoirs de proximité et d'ateliers de découpe.

Le développement de l'agriculture de proximité, de la transformation des produits et de la commercialisation en circuits courts est une priorité pour les 15 ans à venir.

Des démarches collectives et performantes qui favorisent la rencontre entre le consommateur et le producteur sont expérimentées.

La valorisation des points de vente directe (marchés, foires, boutiques), la création de plateformes d'approvisionnement et d'itinéraires de découverte des fermes avec points de vente, sont encouragées afin de renforcer l'offre, dans le cadre d'une stratégie multi-partenariale à l'échelle du Parc national des Cévennes.

Les partenaires de la charte mettent en place un accompagnement technique pour aider les collectivités locales à acheter des produits locaux, en particulier pour la restauration collective.

Le développement d'ateliers collectifs de transformation et le maintien des abattoirs de proximité sont soutenus.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Partenaire technique et financier, avec priorité au coeur et à la zone tampon de la réserve de biosphère

Contributions des communes adhérentes

Participation active à travers le portage et/ou le financement des ateliers de transformation

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements

Orientation 05-3: Valoriser les produits locaux et les exploitations agricoles

Services départementaux et régionaux de l'Etat
EPCI et syndicats mixtes
Organisations professionnelles

- **Mesure 5.3.3. Valoriser les produits agricoles par la marque « Parc national des Cévennes »**

Les circuits courts peuvent être développés à l'échelle du territoire, mais aussi à une échelle plus régionale. De nombreuses démarches commerciales visant à rendre l'offre attractive pour le consommateur existent déjà à ce niveau et les signes d'identification officiels de la qualité par l'origine sont bien présents sur le territoire et connues du grand public (AOC et IGP notamment). Ils constituent un atout majeur pour la commercialisation des produits.

[...]

La mise en place de la marque « Parc national des Cévennes » est articulée avec la marque « Sud de France » qui a une vocation de marque ombrelle à l'échelle régionale et une portée nationale et internationale.

[...]

Rôle de l'établissement public du Parc national

Pilotage du déploiement de la marque « Parc national »

Principaux autres partenaires à mobiliser

Région Languedoc-Roussillon

Départements

Chambres consulaires

Groupes et organisations professionnels

Parcs Nationaux de France

Référence ID de l'article : #3457

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-07-31 10:42